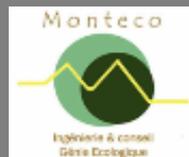




Commune d'Auris

Révision générale du POS / Elaboration du PLU

Réunion publique – 22 Mars 2016



Rappel de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ...

DÉLIBÉRATION DU CM QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU PLU
Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation



ÉLABORATION DU DOSSIER DE PLU

Concertation
avec la
population



Rapport de présentation
Projet d'Aménagement et de Développement durable
Orientation d'aménagement et de Programmation
Règlement écrit et graphique
Annexes (Servitudes, assainissement, eau potable...)



Réunion de
travail avec
les PPA



DÉLIBÉRATION DU CM QUI PRESCRIT L'ARRÊT DU PLU



CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES



ENQUÊTE PUBLIQUE

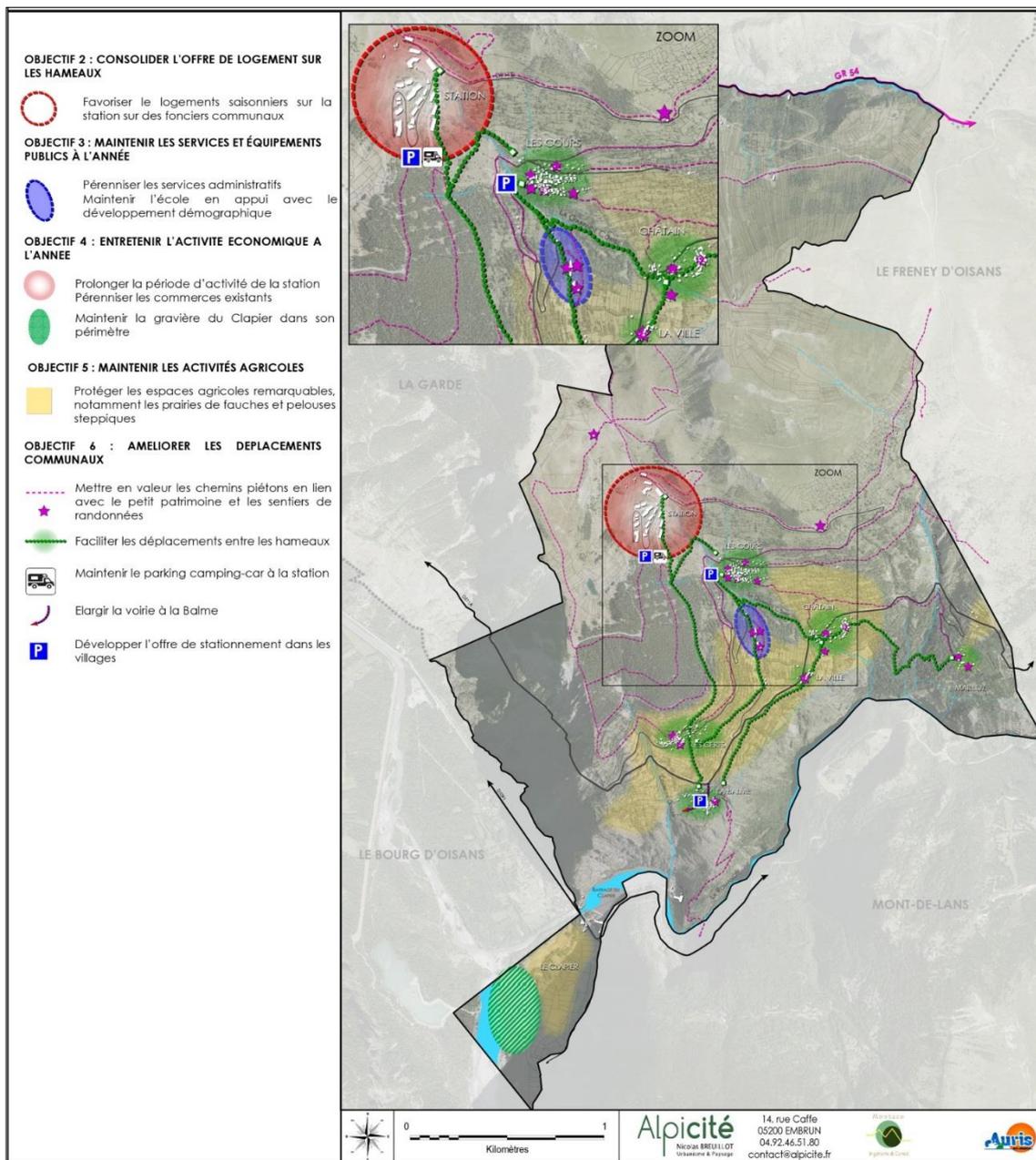


APPROBATION DU PLU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADDD)

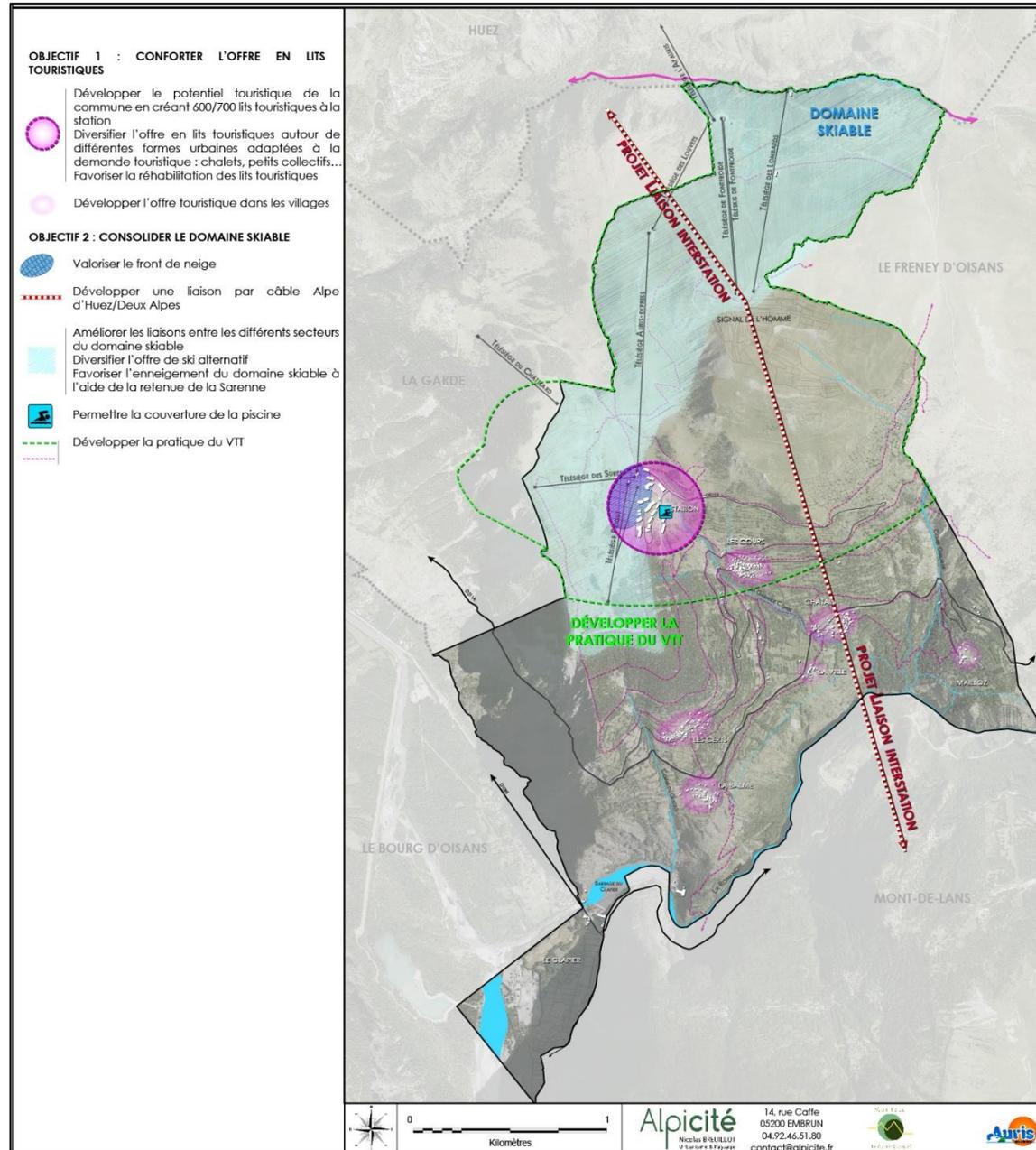
ORIENTATION I : PÉRENNISER LE DÉVELOPPEMENT À L'ANNÉE

- 60 habitants supplémentaires sur 10 ans,
- Créer 25 à 30 logements d'ici 10 ans,
- Pérenniser les services administratifs,
- Favoriser la diversification et le développement de l'activité agricole,
- Mettre en valeur les chemins piétons en lien avec le petit patrimoine et les sentiers de randonnées,
- Développer l'offre de stationnement dans les villages.



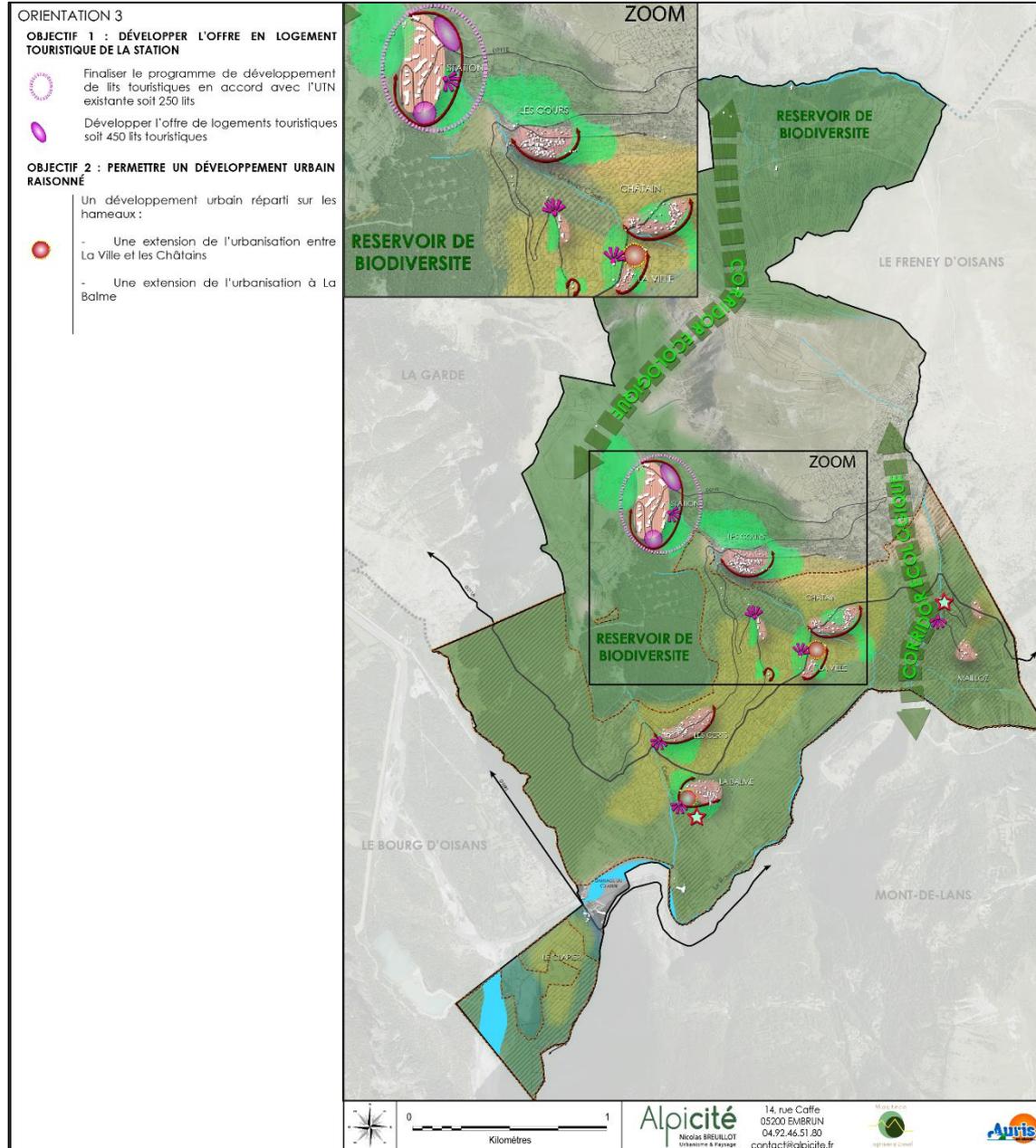
ORIENTATION 2 : CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE COMMUNALE

- Développer le potentiel touristique de la commune en créant 600/700 lits touristiques à la station,
- Diversifier l'offre en lits touristiques autour de différentes formes urbaines adaptées à la demande touristique : chalets, petits collectifs...
- Développer une liaison par câble entre Auris et les Deux Alpes,
- Diversifier l'offre de ski alternatif (luge, chiens de traîneaux, raquettes, etc.).



ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE HARMONIEUSE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL

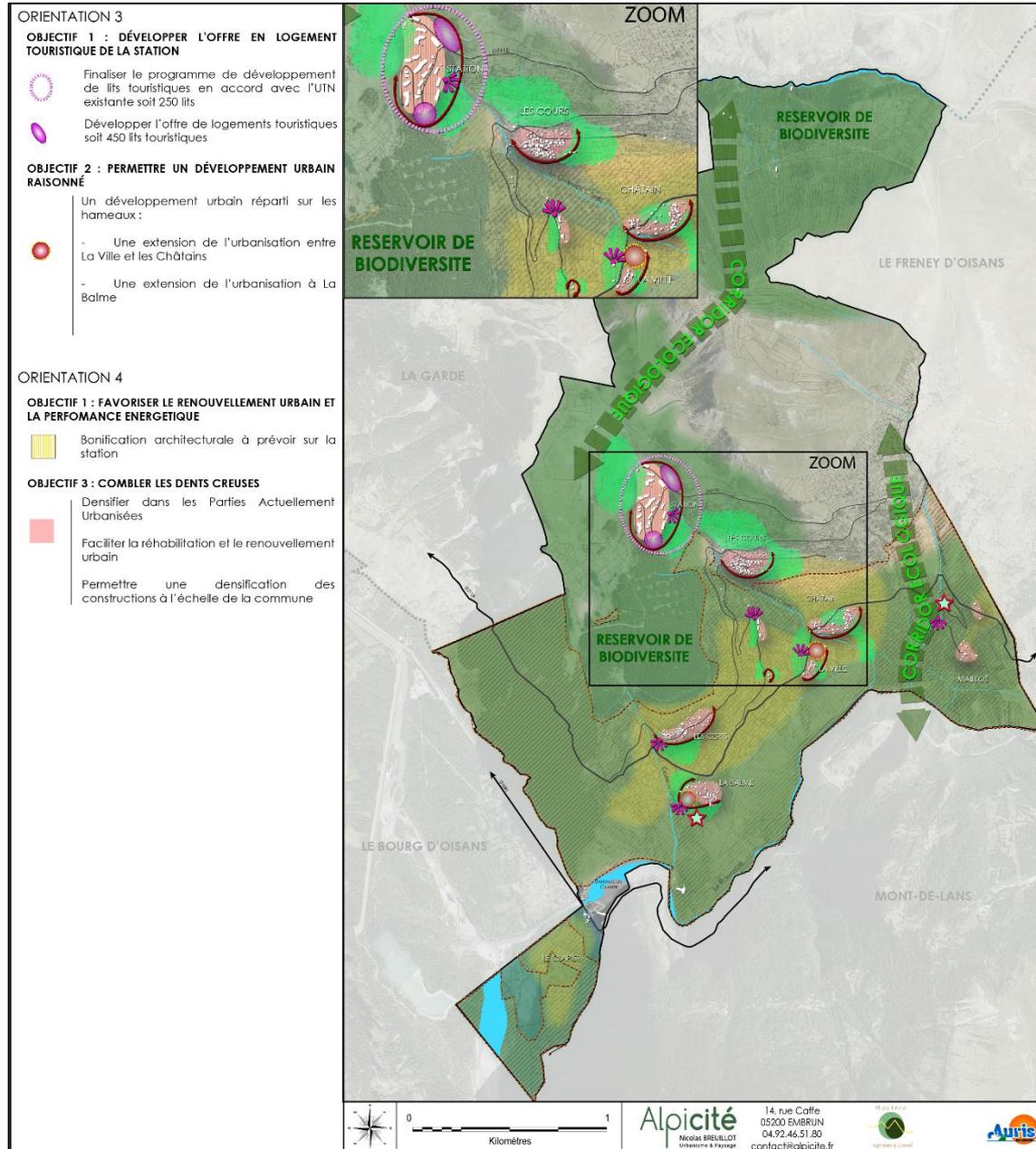
- Finaliser le programme de développement de lits touristiques en accord avec l'UTN existante soit 250 lits,
- Développer l'offre de logements touristiques soit 450 lits touristiques,
- Un développement urbain réparti sur les hameaux :
 - Une extension de l'urbanisation entre La Ville et les Châtains,
 - Une extension de l'urbanisation à La Balme.



ORIENTATION 4 : MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

- Faciliter la réhabilitation et le renouvellement urbain,
- Mettre en place une bonification architecturale pour les constructions performantes sur le plan énergétique,
- Imposer une densité minimale de construction sur les espaces stratégiques :
 - De 40 logt/ha sur la station,
 - De 15 logt/ha sur les villages,

Comme une moyenne communale et non par opération
- Densifier dans les Parties Actuellement Urbanisées

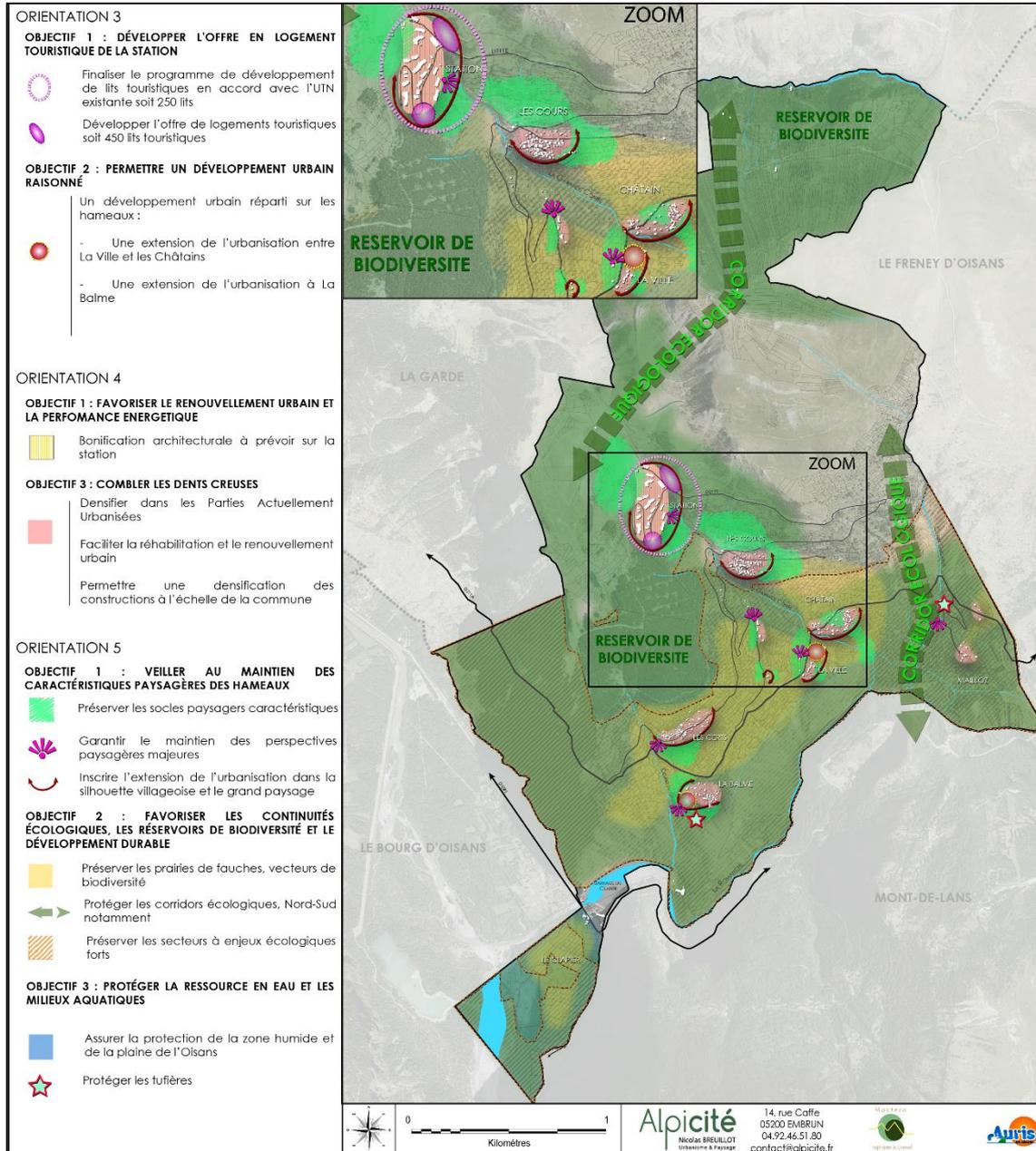


0 1
Kilomètres

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage
14, rue Caffé
05200 EMBRUN
04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr

ORIENTATION 5 : PRÉSERVER L'IDENTITÉ PATRIMONIALE DE LA COMMUNE

- Préserver les socles paysagers et agricoles des hameaux,
- Favoriser des constructions adaptées au caractère architectural communal,
- Préserver de l'urbanisation les jardins de forte valeur paysagère ou botanique,
- Préserver les prairies de fauches, vecteurs de biodiversité,
- Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts,
- Inciter au développement des Energies Renouvelables, notamment de panneaux solaires en toiture au regard de l'exposition de la commune,
- Assurer la protection de la zone humide de la Tourbière et de la plaine de l'Oisans,
- Protéger les tufières.



ORIENTATION 5

OBJECTIF 1 : VEILLER AU MAINTIEN DES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES DES HAMEAUX

- Préserver les socles paysagers caractéristiques
- ✿ Garantir le maintien des perspectives paysagères majeures
- ⤿ Inscrire l'extension de l'urbanisation dans la silhouette villageoise et le grand paysage

OBJECTIF 2 : FAVORISER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Préserver les prairies de fauches, vecteurs de biodiversité
- ➡ Protéger les corridors écologiques, Nord-Sud notamment
- Préserver les secteurs à enjeux écologiques forts

OBJECTIF 3 : PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

- Assurer la protection de la zone humide et de la plaine de l'Oisans
- ★ Protéger les tufières

Alpicité
Nicolas BREUILLOT
Urbanisme & Paysage

14, rue Caffé
05200 EMBRUN
04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr

Calendrier prévisionnel

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **Mars/Avril 2016** : Débat sur le PADD en Conseil Municipal,
- **Janvier 2016 / Juin 2016** : Règlement / zonage,
- **Juin 2016** : réunion PPA n°2 sur le règlement et zonage,
- **Juillet 2016** : réunion publique n°3,
- **Juillet 2016** : arrêt du PLU,
- **Décembre 2016** : enquête publique,
- **Février 2017** : approbation du PLU.

Merci de votre attention
